

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE POUR L'INSTALLATION D'UN MANEGE.

Outils de publication : site internet Ville du Puy-en-Velay

Nom de l'organisme : **Ville du Puy-en-Velay**, commune.

Correspondant : Monsieur le maire, hôtel de Ville - Hôtel de Ville – Service Vie Citoyenne - 1,
Place du Martouret - BP 20317 - 43011 Le Puy-en-Velay cedex ,
Tél. : 04 71 07 00 15
Courriel : j.francois.perbet@lepuyenvelay.fr

Adresse internet du pouvoir adjudicateur : <http://www.lepuyenvelay.fr>.

Objet :

Avis de mise en concurrence pour l'installation d'un manège.

Lieu d'exécution :

Le Puy-en-Velay – Place du Breuil – « près de la fontaine ».



Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122-1 et notamment L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville du Puy-en-Velay pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

Nature de l'activité proposée :

Pendant la deuxième semaine des vacances de Pâques (du 13/04 au 19/04) la commune du Puy-en-Velay souhaite une animation/attraction - de type manège - à proposer à ses habitants sur la Place du Breuil

Caractéristiques principales :

Le manège devra fournir une prestation à l'attention des enfants de 2 à 12 ans maximum.
La surface maximale du manège une fois implanté ne devra pas dépasser 200 m².

Forme juridique de l'occupation du domaine public :

Permise de stationnement (arrêté) portant occupation temporaire du domaine public.

Il est rappelé que l'emplacement étant situés sur une parcelle du domaine public communal, l'autorisation d'occuper ne peut avoir qu'un caractère précaire et révocable.

Redevance :

Cette occupation du domaine public devra donner lieu pour la Ville à une **redevance** conforme aux tarifs en vigueur pris par délibération du Conseil Municipal.

Durée de l'occupation/exploitation :

13 avril 2026 au 19 avril 2026

L'installation se fera deux jours avant la date de début et le démontage devra se faire au plus tard deux jours après la fin de la date d'occupation.

Éléments à transmettre obligatoirement dans le cadre de cette consultation :

- Un courrier du candidat se portant candidat, dans lequel il précisera son identité et ses coordonnées,
- Un extrait Kbis de la société ou tout autre document équivalent,
- Une attestation sur l'honneur du candidat certifiant qu'il ne se trouve pas en redressement ou liquidation judiciaire,
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant les dommages causés aux tiers ;
- Un mémoire constituant l'offre, présentant tout élément permettant d'évaluer la qualité de cette offre au regard des critères " offres " indiqués ci-dessous, et notamment :
 - Un descriptif technique du projet,
 - Un descriptif organisationnel du projet (notamment sur les horaires d'ouverture au public envisagés),
 - Un descriptif/des photographies permettant de visualiser l'esthétique du manège.

Conditions d'attribution :

Jugement des candidatures :

Les critères intervenant pour l'analyse de la candidature sont :

- Description des moyens humains et techniques du candidat (effectifs, qualifications et expériences)

Jugement des offres :

Seront appréciés notamment ici (sur 20 points):

- Qualité de l'offre de manège au public cible (10 points)
- Qualité et dimensionnement des installations, matériaux et produits finis proposés (7 points),
- L'ouverture au public en particulier les horaires (3 points),

Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des offres.

Date limite de réception des offres :

7 avril 2026 à 23 h 59.

La transmission des dossiers des candidats s'effectuera de préférence sous forme numérique à l'adresse suivante : j.francois.perbet@lepuyenvelay.fr

Néanmoins, s'ils le souhaitent, les candidats peuvent transmettre leur offre à l'adresse suivante : Hôtel de Ville – Service Vie Citoyenne - 1, Place du Martouret - BP 20317 - 43011 Le Puy-en-Velay cedex.

Autres renseignements :

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, formulée par un permis de stationnement valant occupation temporaire du domaine public, la Ville du Puy-en-Velay se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander, en contrepartie, une quelconque indemnisation